

## La collecte des ordures ménagères en Carmausin-Ségala

### *Le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés*

*La collecte ainsi que le traitement et l'élimination des déchets des ménages sont deux aspects indissociables du service.*





**B**ien que ces deux missions soient de compétence intercommunale, la 3CS (communauté de communes Carmausin-Ségala) a confié, comme de nombreuses collectivités territoriales, le traitement à Trifyl, syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Le service des ordures ménagères de la 3CS gère directement la collecte des déchets dits ménagers: les conteneurs et bacs jaunes du tri ainsi que les déchets résiduels (poubelles noires).

### **Le financement du service**

Les charges consécutives à la collecte, à l'élimination et au traitement des déchets des ménages sont financées par la *Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères* (TEOM) et par la redevance spéciale.

 **La TEOM** est fixée par zone. Elle est fonction du service rendu.

 **La redevance spéciale** doit être mise en place lorsque la collectivité assure **la collecte et le traitement de déchets non ménagers des entreprises ou des administrations** «*qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières*».

En vigueur à ce jour sur le territoire de collecte du SICTOM du Causse Ségala, la redevance spéciale sera étendue à l'ensemble du territoire de la 3CS au cours de l'année 2016.

Une délibération de la communauté de communes fixera chaque année les modalités de financement du service rendu aux professionnels et aux collectivités.

### **Le contexte national**

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte nous interpelle directement.

Elle implique des augmentations programmées sur les activités polluantes.

**L'objectif de cette loi est la réduction drastique des tonnages de déchets enfouis.**

Ainsi, la *Taxe Générale des Activités Polluantes* (TGAP) définie au niveau national devrait passer de manière progressive de 14€ la tonne en 2015 à 40€ la tonne d'ici quelques années.

**De plus, cette loi prévoit l'élargissement des consignes de tri des plastiques** qui imposera aux territoires la mise en œuvre d'investissements pour étendre le tri et le traitement à tous les plastiques.

#### **CONTACT**

**Service de Collecte des Ordures Ménagères**

**Tél : 05 63 80 50 40**

**Mail : [collecte.om@3c-s.fr](mailto:collecte.om@3c-s.fr)**



## Pas de maîtrise des coûts sans maîtrise des déchets collectés

**Le règlement de collecte** adopté en Conseil Communautaire, aujourd'hui appliqué aux communes de Blaye-les-Mines, Carmaux et Saint-Benoît de Carmaux sera étendu à l'ensemble des communes de la 3CS.

A la disposition de chaque foyer au siège de la communauté de communes, le règlement définit les règles de la collecte. Il rappelle à tout contrevenant qu'il s'expose à des sanctions prévues par la loi. Ces dernières lui seront signifiées par le Maire de sa commune, détenteur du pouvoir de police.

**Par exemple, certains déchets ne doivent pas se retrouver dans les poubelles.** Les déchets de tonte, de taille, de travaux divers, qu'ils soient issus d'une activité professionnelle ou d'un particulier doivent être déposés en déchèterie où ils seront recyclés.

**Autre exemple, le verre doit être impérativement déposé dans les collecteurs à verre.**

**Attention :** les verres de table, la vaisselle en verre ou en pyrex ont une composition chimique différente du verre d'emballage. Ceux-là doivent donc être déposés en déchèterie au même titre que les vitrages et les miroirs.

## Pour demain

Les objectifs portés par la loi et l'augmentation des taxes sur les activités polluantes qui sont annoncées doivent retenir toute notre attention. Un effort immédiat devra être porté par chacun sur la réduction de la production des déchets collectés, seul moyen pour diminuer la charge de leur traitement.

**Demain, un nouveau comportement, avec la généralisation du compostage individuel, une attention plus efficace au tri de tous les déchets recyclables notamment sur le verre trop souvent présent dans les sacs d'ordures ménagères, peut avoir un effet immédiat.**



**Trier le verre et le déposer dans le collecteur à verre permet de**

- ✓ **Maîtriser la facture du contribuable.** Mise à la poubelle, 1 tonne de verre coûte de l'argent, tandis que son recyclage en rapporte.
- ✓ **Réduire le poids de nos poubelles**
- ✓ **Economiser énergie et matières premières**
- ✓ **Préserver notre environnement** grâce aux économies d'énergies et à la réutilisation des matières premières
- ✓ **Soutenir l'emploi et l'industrie locale.** Collecter, trier et recycler le verre sont autant de sources d'emplois dans le Tarn. Par exemple, depuis les années 1970, la verrerie d'Albi recycle le verre que nous trions.

**Le verre qui se retrouve dans les poubelles**

- ✗ **Est dangereux pour les agents** de collecte et les agents de tri car il peut provoquer des blessures
- ✗ Augmente considérablement le poids des déchets collectés et donc **augmente directement la TEOM payée par les ménages**
- ✗ **Le verre est 100 % recyclable**, il ne doit pas être enfoui !



► [www.trifyl.fr](http://www.trifyl.fr)



## Les déchets verts

Il existe plusieurs solutions pour vos déchets verts issus de la tonte de pelouse, de la taille de haies, des feuilles mortes, de débroussaillage...



### Rappel :

Brûler ses déchets à l'air libre est interdit ! Y compris les déchets verts.



**Pailler vos massifs et potagers.** Le paillage permet de maintenir l'humidité du sol et ralentit la pousse des mauvaises herbes

**Le compostage : une solution pour enrichir votre jardin**



**Emmener les déchets verts à la déchèterie.** Ils y seront compostés. Vous pourrez même repartir gratuitement avec du compost prêt à l'emploi.



**Composter vous-même vos déchets verts et restes de repas.** Deux méthodes pour le compostage à la maison : faites un tas de vos déchets verts à l'air libre ou utiliser un composteur, pratique si l'on a peu de place. En quelques mois, vous pourrez disposer de compost.

## PORTRAIT : Vincent PADILLA, coordinateur de collecte

Vincent PADILLA a rejoint la communauté de communes en août 2015 en tant que Coordinateur de collecte. Un sujet qu'il connaît bien puisqu'il a travaillé pendant 10 ans pour Suez Environnement Sud-Ouest.

### Ses missions :

**Gérer le quotidien** de la collecte des ordures ménagères

- Gérer les équipes, le matériel (l'entretien, la réparation...)

- Gérer les aléas

### Rendre le service plus efficace

- Gérer les tournées et parcours de collecte

- Positionner et répartir des conteneurs

- Conseiller les commerçants et industriels sur le tri et la gestion de leurs déchets

**Suivre la collecte du verre** en collaboration avec Trifyl avec un objectif : bannir le verre des poubelles noires !

Le verre se recycle à l'infini mais pour cela il doit être déposé dans les bornes à verre. Il faut donc :

- Fournir les bornes à verre

- Les positionner sur le territoire afin que tous les usagers en disposent à proximité

- Veiller à ce que les bornes débordent pas !

# TRIFYL ?

La communauté de communes adhère au syndicat mixte départemental TRIFYL pour la **valorisation des déchets ménagers**. TRIFYL gère des équipements de valorisation des déchets du territoire (études, construction et exploitation). TRIFYL assure aussi **le traitement des déchets ménagers** (les collectivités prennent en charge la collecte). TRIFYL **gère également les déchèteries** qui sont accessibles aux particuliers et aux professionnels (moyennant un droit d'accès pour les professionnels en fonction de la nature des déchets déposés).

## Quatre déchèteries sur le Carmausin-Ségala

### Produits acceptés :



Batterie



Bois



Carton

Déchets  
spéciauxDéchets  
verts

Ecrans

Electro-  
ménagerGravats  
inertesHuile de  
fritureHuile de  
vidange

Lampes



Métaux

Mise à  
disposition  
de compost

Mobilier

Petits  
appareils  
électriques

Textile

Tout  
venant

Verre



### LE SÉGUR

Le Lacas 81640 Le Ségur  
Tél : 05 63 38 23 06

#### Horaires d'ouverture :

Mardi :  
de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Jeudi : de 14h à 18h

Samedi :  
de 9h à 12h et de 14h à 18h

**Mise à disposition de compost** selon approvisionnement

Interco' Mag - Le dossier  
Bulletin d'information de la Communauté de  
Communes Carmausin-Ségala (3CS)  
2 rue du Gaz 81400 CARMAUX  
05 63 36 14 03

Directeur de la publication : Didier SOMEN  
Impression : SIEP Terssac - Tirage : 15 900 ex.  
Diffusion : La Poste - Rédaction et mise en  
page : MM Service communication 3CS  
Crédits photographiques : 3CS - Trifyl - Verre  
Avenir

Dépôt légal à parution : décembre 2015  
ISSN 2427-335X

Plus d'infos sur [www.trifyl.fr](http://www.trifyl.fr) et au 05 63 81 23 00



### BLAYE LES MINES

ZI de la Tronquié 81400 Blaye-les-Mines  
Tél : 05 63 36 20 65  
Fax : 05 63 36 20 61

#### Horaires d'ouverture :

Du Lundi au Samedi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h50

**Mise à disposition de compost**  
selon approvisionnement



### LA CROIX DE MILLE

La Croix de Mille 81190 Pampelonne  
Tél : 05 63 80 79 10

#### Horaires d'ouverture :

Mercredi :  
de 9h à 12h et de 14h à 18h  
Jeudi : de 9h à 12h

Vendredi et Samedi :  
de 9h à 12h et de 14h à 18h

**Mise à disposition de compost**  
selon approvisionnement



### VALDERIÈS

Route de Tanus 81350 Valderiès

#### Horaires d'ouverture :

Lundi : de 14h à 17h  
Mercredi : de 14h à 17h  
Samedi : de 9h à 12h



La déchèterie de Valdériès accepte  
**uniquement :**

Batterie - Bois - Ecrans - Déchets verts -  
Tout venant - Déchets spéciaux - Lampes -  
Electroménager - Métaux - Petits appareils  
électriques